

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Fin de la période de stabilisation, exercice partiel de l'option de surallocation et mise en oeuvre d'un contrat de liquidité

- **Exercice partiel de l'option de surallocation**
- **Montant définitif de l'Offre porté à 28 M€**
- **Mise en oeuvre d'un contrat de liquidité avec Portzamparc**

Quimper, le 29 octobre 2021 – Entech (FR0014004362 – ALESE), la société de technologie spécialisée dans le stockage et le pilotage intelligent des énergies renouvelables, annonce la fin de la période de stabilisation et l'exercice par Portzamparc de l'option de surallocation à hauteur de 72,7%.

Cette opération donne lieu à la cession de 396 898 actions détenues par les deux fondateurs à travers leurs holdings SAS Enjoy et SAS Mefasude et les actionnaires historiques Unexo et Force 29 au prix de l'offre de 6,95 € par action, soit un montant total de 2 758 441,10 €.

En conséquence, le nombre total d'actions Entech offertes dans le cadre de l'introduction en Bourse, après exercice de l'Option de Surallocation, s'élève ainsi à 4 037 186 titres, soit 3 640 288 actions nouvelles et 396 898 actions existantes, portant la taille de l'offre à environ 28 M€. Le flottant représente désormais environ 28,59% du capital social d'Entech. A l'issue de l'introduction en Bourse et de l'exercice de l'Option de Surallocation, et de la conversion des OCA 1 et OCA 2021 la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SAS ENJOY	6 907 136	47,17%	13 814 272	56,61%
SAS MEFASUDE	2 444 324	16,69%	4 888 648	20,03%
UNEXO	472 274	3,23%	745 874	3,06%
FORCE 29	200 166	1,37%	336 966	1,38%
EPOPEE GESTION	431 655	2,95%	431 655	1,77%
PUBLIC	4 186 331	28,59%	4 186 331	17,15%
<b>TOTAL</b>	<b>14 492 743</b>	<b>100%</b>	<b>24 403 746</b>	<b>100%</b>

Entech annonce également avoir confié à Portzamparc la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise. La mise en oeuvre du contrat de liquidité sera effective à compter du 29 octobre 2021, étant précisé qu'une somme de 200 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

La période de stabilisation qui avait débuté le 4 octobre 2021, s'est achevée le 28 octobre 2021. Conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 complétant le Règlement Abus de Marché par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, Entech, sur la base des informations transmises par Portzamparc, publie dans le cadre du présent communiqué les

## COMMUNIQUE DE PRESSE

informations relatives aux opérations de stabilisation effectuées par Portzamparc en tant qu'agent stabilisateur :

Date d'interventions	Intermédiaire	Achat / Vente / transfert	Nombre d'actions	Prix moyen de la transaction (en €)	Prix bas / prix haut (en €)	Montant total (en €)	Marché
4-Oct -21	Portzamparc	Achat	88 000	6,9223	6,92/6,94	609 160,00	Euronext Growth
5-Oct -21	Portzamparc	Achat	20 000	6,7939	6,56/6,84	135 877,40	Euronext Growth
6-Oct -21	Portzamparc	n/a	0	n/a	n/a	n/a	n/a
7-Oct -21	Portzamparc	Achat	7 500	6,86	6,86/6,86	51 450,00	Euronext Growth
8-Oct -21	Portzamparc	Achat	6 500	6,7	6,70/6,70	43 550,00	Euronext Growth
11-Oct -21	Portzamparc	Achat	2 198	6,8	6,80/6,80	14 946,40	Euronext Growth
12-Oct -21	Portzamparc	Achat	2 369	6,8	6,80/6,80	16 109,20	Euronext Growth
13-oct-21	Portzamparc	n/a	0	n/a	n/a	n/a	n/a
14-oct-21	Portzamparc	Achat	1 200	6,9	6,90/6,90	8 280,00	Euronext Growth
15-oct-21	Portzamparc	Achat	3 000	6,94	6,94/6,94	20 820,00	Euronext Growth
18-oct-21	Portzamparc	n/a	0	n/a	n/a	n/a	n/a
19-oct-21	Portzamparc	Achat	1 878	6,94	6,94/6,94	13 033,32	Euronext Growth
20-oct-21	Portzamparc	Achat	3 525	6,94	6,94/6,94	24 463,50	Euronext Growth
21-oct-21	Portzamparc	Achat	4 975	6,9038	6,90/6,94	34 346,40	Euronext Growth
22-Oct -21	Portzamparc	Achat	2 000	6,8800	6,88/6,88	13 760,00	Euronext Growth
25-Oct-21	Portzamparc	Achat	3 000	6,8800	6,88/6,88	20 640,00	Euronext Growth
26 -Oct-21	Portzamparc	Achat	500	6,9400	6,94/6,94	3 470,00	Euronext Growth
27-Oct-21	Portzamparc	Achat	2 500	6,9400	6,94/6,94	17 350,00	Euronext Growth
28-Oct -21	Portzamparc		0	n/a	n/a	n/a	Euronext Growth

La liste détaillée des opérations est disponible sur le site d'Entech dans la rubrique dédiée à l'IPO ([www.ipo.entech-se.com](http://www.ipo.entech-se.com))

Le présent communiqué est également publié pour le compte de Portzamparc conformément à l'article 6, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2016/1052.

### A propos d'Entech

Face aux défis technologiques posés par la forte croissance des énergies nouvelles dans le mix énergétique, Entech rend possible l'intégration massive des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie grâce à des solutions de stockage et de conversion électrique pilotées par des systèmes logiciels intelligents.

Bâtisseur des énergies nouvelles, Entech développe, construit et opère des centrales de production et des systèmes de stockage - batteries ou hydrogène - connectés aux réseaux ou « off-grid ». Créée à Quimper en 2016, Entech a déjà réalisé plus de 230 projets dans le monde et emploie aujourd'hui 68 salariés.

Sélectionnée en 2021 par la French Tech dans son programme Green20 et reconnue par de nombreux prix pour sa capacité d'innovation au service de la transition énergétique, Entech s'engage à agir au quotidien en tant qu'entreprise responsable, d'un point de vue non seulement environnemental mais aussi social et sociétal. Plus d'information : <https://entech-se.com/>

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Contact presse : Calyptus

Gregory Bosson / Mathieu Calleux

[entech@calyptus.net](mailto:entech@calyptus.net)

01 53 65 37 90 / 37 91

### Avertissement

*Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société dans un quelconque pays.*

*Aucune communication ou information concernant le présent communiqué de presse ou concernant la Société ne peut être publiée dans un pays ou une région nécessitant un enregistrement ou un agrément. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de la société dédié à l'introduction en bourse ([www.ipo.entech-se.com](http://www.ipo.entech-se.com)).*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen appliquant le Règlement Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par la Société d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par le Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Promotion Order) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.*

*Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.*